

Recyclage Personne Exposée aux Risques Laser (Niveau 2) - Formation labellisée CoNSOL (SE.2R)

(mis à jour le 03/01/2025)

Dates

• 3 février 2025

• 14 mars 2025

• 14 mai 2025

• 1er juillet 2025

• 29 août 2025

• 10 octobre 2025

• 28 novembre 2025

• 18 décembre 2025

Prix

312 € HT (Frais CoNSOL 12 € HT

inclus)

3,5 heures

Durée

Inscription

lz@irepa-laser.com

Type

A distance

IREPA LASER est membre de la Commission Nationale de Sécurité Optique & Laser qui garantit la compétence des formateurs, le contenu des formations et le respect d'une charte de qualité. D'autre part des frais sont perçus par la CoNSOL au titre de l'inscription des participants dans le fichier national des Personnes Exposées aux Risques Sécurité Laser (pour plus d'information, nous contacter).

Cette formation s'adresse avant tout à des personnes ayant déjà suivi une formation PERL à IREPA LASER ou ailleurs. Le code du travail impose un recyclage régulier avec pour objectif de raviver les connaissances et d'actualiser les contraintes réglementaires et normatives.

Personnes concernées et pré-requis

Personne ayant déjà suivi un cycle de formation PERL.

Recyclage tous les 5 ans.

Personne intervenant à proximité des appareils à laser et ayant accès à des niveaux de rayonnement supérieur à l'Exposition Maximale Permise (EMP).

Classes autorisées: Toutes les classes.

Cette personne est responsable de sa propre sécurité.

Techniciens de maintenance, régleurs de systèmes laser, personnes susceptibles d'être exposées à un faisceau laser.

Programme

- Bilan des connaissances acquises
- Principe et propriété de l'émission laser
- Le risque optique : les effets biologiques
- Risques associés à la mise en œuvre d'un laser
- Réglementation et normalisation
- Les limites d'exposition
- Mesures de prévention et protection
- Contrôle des connaissances

Références

- Directive Européenne 2006/25/CE du 5 avril 2006
- Décret 2010-750 du 2 juillet 2010
- Art R.4452-1 à 4452-31 du Code du Travail
- Normes NF EN 60825-1

Objectifs

T. +33 (0)3 88 65 54 00 - E. il@irepa-laser.com NDA IREPA LASER : 42.67.02.229.67

- Identifier les risques généraux inhérents à l'utilisation des lasers
- Respecter et analyser les consignes de sécurité
- Adapter les moyens de protection et de prévention
- Mettre en place les moyens de protection nécessaire en intervention
- Assurer sa propre sécurité et celle de son environnement

Validation

Inscription au fichier CoNSOL.

Validation du niveau de compétence préparé (Niveau 2) par un questionnaire écrit. Remise d'un certificat de réalisation Niveau PERL.

Responsable technique et pédagogique

Franck RIGOLET